

# ENQUÊTE PUBLIQUE

**DU 10 MAI 2019 AU 27 MAI 2019**

**SUR UN PROJET DE DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC  
D' ESPACES DE STATIONNEMENTS ASSOCIÉS À LA VOIRIE  
COMMUNAUTAIRE A L'ANGLE DU BOULEVARD DE  
SARREBRUCK ET DE LA RUE DE MADRID A NANTES**



**RAPPORT D'ENQUÊTE**  
**ET**  
**CONCLUSIONS MOTIVÉES**

## **SOMMAIRE**

PRÉAMBULE.....	3
OBJET DE L'ENQUÊTE.....	3
PROCÉDURE.....	4
Désignation du commissaire et organisation de l'enquête.....	5
INFORMATION DU PUBLIC – PUBLICITÉ.....	5
INFORMATION DU PUBLIC – CONSULTATION DU DOSSIER.....	6
PRÉPARATION DE L'ENQUÊTE- VÉRIFICATION DES AFFICHAGES.....	6
CONTENU DU DOSSIER D'ENQUÊTE.....	6
DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE.....	7
Relevé des avis et observations recueillis auprès du public.....	8
Analyse synthétique des observations.....	8
Conditions réglementaires.....	8
Conditions pratiques.....	8
PLANCHE 1- VÉRIFICATION DES AFFICHAGES.....	10
PLANCHE 2 - CERTIFICATS D'AFFICHAGE.....	16
PLANCHE 3 INFORMATION PRÉALABLE PAR L'ÉQUIPE DE QUARTIER.....	17

## **A) RAPPORT D'ENQUÊTE**

### **PRÉAMBULE**

Par délibération n° 2016-113 du 28 juin 2016, le Conseil Communautaire de Nantes Métropole a donné délégation à la Présidente et aux Vice-Présidents pour solliciter l'ouverture d'enquêtes publiques [...] dès lors qu'elles ne relèvent pas de la compétence du Président en vertu d'un texte particulier, approuver le cas échéant les dossiers d'enquêtes correspondants.

Par arrêté n° 2019 – 282 du 5 avril 2019, Madame la Présidente de Nantes Métropole :

- a prescrit une enquête publique préalable au déclassement du domaine public communautaire de divers espaces de stationnements associés à la voirie dans le quartier Malakoff à l'angle du boulevard de Sarrebruck et de la rue de Madrid à Nantes ;
- et m'a désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête d'une durée de 16 jours consécutifs du 10 mai 2019 au 27 mai 2019 inclus.

### **OBJET DE L'ENQUÊTE**

La présente enquête publique concerne un projet de déclassement du domaine public communautaire de divers espaces de stationnements associés à la voirie dans le quartier Malakoff à l'angle du boulevard de Sarrebruck et de la rue de Madrid.

Ce déclassement est rendu nécessaire pour effectuer une opération de construction de logements et de bureaux dans le cadre de la rénovation urbaine de Malakoff, inscrite dans le Grand Projet de Ville ( GPV).

L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration d'une décision administrative. Les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête sont prises en considération par l'administration compétente avant la prise de décision.

### **PRÉSENTATION SOMMAIRE DU PROJET**

Il s'agit du déclassement du domaine public de Nantes Métropole, d'un secteur délimité par le Boulevard de Sarrebruck au sud, la rue de Madrid au nord et à l'ouest et la voie de chemin de

**Commune de Nantes: enquête publique du 10 mai 2019 au 27 mai 2019 sur un projet de déclassement du domaine public d'espaces de stationnements associés à la voirie communautaire, à l'angle de la rue de Madrid et du boulevard de Sarrebruck.**

fer à l'est. Cet endroit est utilisé comme aire publique de stationnement représentant environ 90 places, quartier Malakoff à Nantes.

L'utilisation de ces places de stationnements est illustrée ci-dessous



## PROCÉDURE

L'article L.141-3 du code de la voirie routière, modifié par la loi n02010-788 du 12 juillet 2010 définit le cadre juridique des déclassements de voies publiques :

*« le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal [.....] Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.[..... ] l'enquête rendue nécessaire en vertu du deuxième alinéa est ouverte par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale propriétaire de la voie et organisée conformément aux dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique. ».*

Selon les termes du rapport de présentation : *« Les emprises à déclasser répondent à la définition des biens dépendant du domaine public. Il convient donc, conformément à l'article*

***Commune de Nantes: enquête publique du 10 mai 2019 au 27 mai 2019 sur un projet de déclassement du domaine public d'espaces de stationnements associés à la voirie communautaire, à l'angle de la rue de Madrid et du boulevard de Sarrebruck.***

*L.141-3 du code de la voirie routière et conformément à l'article L134-1 du code des relations entre le Public et l'Administration, d'organiser une enquête publique préalable au déclassement. »*

La procédure de déclassement des espaces publics du domaine communal doit être réalisée conformément aux articles L141.2 à L141.4 et R141.4 à R141.9 du code de la voirie routière et aux articles R.134-1 à R.134-32 du code des relations entre le public et l'administration.

### **Désignation du commissaire et organisation de l'enquête**

L'arrêté communautaire n° 2019 – 282 du 5 avril 2019, me désigne en qualité de Commissaire Enquêteur pour conduire cette enquête publique, en prescrit l'ouverture et en organise les modalités.

L'enquête, dont le siège est à la mairie annexe de Malakoff 5 boulevard de Berlin à Nantes s'est déroulée du 10 mai 2019 au 27 mai 2019 inclus, soit pendant 18 jours consécutifs.

### **INFORMATION DU PUBLIC – PUBLICITÉ**

#### Par affichages réglementaires:

L'avis d'enquête publique sur le projet de déclassement du domaine public a été mis à l'affichage plus de 15 jours avant le début de l'enquête :

- à la mairie annexe de Malakoff 5 rue de Madrid à Nantes ;
- au siège de Nantes Métropole 2 cours du Champ de Mars à Nantes ;
- au pôle Nantes Loire 14 mail Pablo Picasso à Nantes ;
- ainsi que sur les lieux concernés par le projet.

Les affiches apposées sur les lieux étaient visibles depuis l'espace public et l'affichage a été maintenu pendant toute la durée de l'enquête publique aux endroits illustrés sur la planche 1.

#### Par insertion dans la presse

Des avis d'enquête publique, insérés par les soins de Nantes Métropole sont parus dans la rubrique des annonces légales des quotidiens « Presse Océan » et « Ouest-France » du 25 avril 2019 et du 13 mai 2019

#### Par insertion sur le site internet de Nantes Métropole

L'avis d'enquête était également consultable sur le site internet de Nantes Métropole à l'adresse <https://www.nantesmetropole.fr/institution-metropolitaine/dialogue-citoyen/avis-d->

*Commune de Nantes: enquête publique du 10 mai 2019 au 27 mai 2019 sur un projet de déclassement du domaine public d'espaces de stationnements associés à la voirie communautaire, à l'angle de la rue de Madrid et du boulevard de Sarrebruck.*

[enquete-publique-prealable-au-declassement-du-domaine-public-metropolitain-urbanisme-102382.kjsp?RH=avis\\_enquetes](https://www.nantesmetropole.fr/medias/fichier/notice-explicative-ma1_1557495015429.pdf?INLINE=FALSE)

#### Par démarchage dans le quartier

Préalablement à l'enquête publique, le projet de suppression de ce parking a fait l'objet d'une information par affichage dans les hall d'immeubles par l'équipe de quartier « Malakoff – Saint Donatien. Un exemplaire de l'affiche figure sur la planche 3.

#### **INFORMATION DU PUBLIC – CONSULTATION DU DOSSIER**

Le dossier était consultable sous format « papier »

- à la mairie annexe de Malakoff 5 rue de Madrid à Nantes ;
- au pôle Nantes Loire 14 mail Pablo Picasso à Nantes .

Le dossier était consultable sous forme dématérialisée sur le site de Nantes Métropole à l'adresse [https://www.nantesmetropole.fr/medias/fichier/notice-explicative-ma1\\_1557495015429.pdf?INLINE=FALSE](https://www.nantesmetropole.fr/medias/fichier/notice-explicative-ma1_1557495015429.pdf?INLINE=FALSE)

#### **PRÉPARATION DE L'ENQUÊTE- VÉRIFICATION DES AFFICHAGES**

Une réunion préalable , pour définir les conditions de l'enquête, a eue lieu le 13 mars 2019 entre le commissaire enquêteur et Mlle Grelaud du Pôle Nantes Loire Service ADS - Foncier - Domanialité.

La visite du site a été effectuée par mes soins le 29 avril 2019. A cette occasion j'ai pu constater la réalité des affichages sur le site concerné. Des photographies des lieux d'affichages sur place sont données sur la planche 1. les affiches sont visibles et lisibles depuis la voie publique.

La vérification de la réalité des affichages en mairie annexe de Malakoff, au siège de Nantes Métropole et au pôle Nantes- Loire a été effectuée le même jour.

A l'expiration de l'enquête deux certificats d'affichage,annexés planche 2, ont été établi par Nantes Métropole.

#### **CONTENU DU DOSSIER D'ENQUÊTE**

A l'ouverture de l'enquête, le registre a été coté et paraphé par mes soins. J'ai procédé également à l'authentification du dossier d'enquête et de tous les documents reçus en cours d'enquête.

Le dossier mis à la disposition du public se présente sous la forme d'une chemise cartonnée renfermant plusieurs sous-dossiers. Un sommaire se trouve au verso de la première couverture. Le dossier est composé des pièces suivantes :

- Arrêté n° 2019 – 282 du 11 avril 2019 de Nantes Métropole prescrivant l'enquête publique et en organisant ses modalités ;

- Notice explicative , indiquant notamment l'objet du projet de déclassement et les raisons pour lesquelles il a été retenu ; la nomenclature des voies et des équipements annexes dont le transfert est envisagé ; l'état parcellaire; un plan de situation la mention des textes qui régissent l'enquête publique et la décision pouvant être adoptées au terme de celle-ci ;

- Avis d'enquête publique, reproduction de l'avis mis à l'affichage pour annoncer l'enquête publique ;

- Une copie des articles annonçant l'enquête, parus dans la presse dans la rubrique des annonces légales.

Ce dossier est accompagné d'un registre, document à feuillets non mobiles comportant 24 pages numérotées destinées à recevoir les observations du public.

A la clôture de l'enquête, les pièces administratives ont été complétées par le certificat d'affichage , annexés planche 2, délivré par Nantes métropole.

## **DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE**

L'enquête a débuté le vendredi 10 mai 2019 à 9 h et s'est terminée le lundi 27 mai 2019 à 17 h.

Durant cette période le public pouvait consulter, aux heures d'ouverture, les dossiers d'enquête déposés, l'un à la mairie annexe de Malakoff 5 rue de Madrid à Nantes, l'autre au pôle Nantes Loire 14 mail Pablo Picasso à Nantes et consigner ses observations sur un registre destiné à cet effet en chacun de ces endroits.

***Commune de Nantes: enquête publique du 10 mai 2019 au 27 mai 2019 sur un projet de déclassement du domaine public d'espaces de stationnements associés à la voirie communautaire, à l'angle de la rue de Madrid et du boulevard de Sarrebruck.***

Il était également possible pendant cette période d'envoyer ou de déposer un courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie annexe de Malakoff ou bien de formuler des observations par mail à l'adresse dédiée «declassementnantesloire@gmail.com ».

Conformément à l'article 7 de l'arrêté municipal, je me suis tenu à la disposition du public , à la mairie annexe de Malakoff :

- vendredi 10 mai 2019 de 9 h à 12 h

- lundi 27 mai 2019 de 14 h à 17 h

A l'expiration du délai d'enquête les registres d'enquête, comportant l'ensemble des observations du public, ont été clos par mes soins.

### **Relevé des avis et observations recueillis auprès du public**

Une seule observation verbale a été recueillies pendant la durée de l'enquête.

Aucune inscription n'a été portée dans les registre déposés au Pôle Nantes-Loire et à la mairie annexe de Malakoff.

Aucune observation n'a été reçue par courrier ou par mail.

### **Dépositions verbales du 10 mai:**

Une personne habitante du quartier désirant rester anonyme, consulte le dossier. Se renseigne sur la procédure de déclassement du domaine public. Elle se réserve le droit de donner un avis circonstancié avant la fin de l'enquête publique.

### **Analyse synthétique des observations**

La seule personne qui s'est intéressée à cette enquête publique n'a déposé aucune observation.

Préalablement à l'enquête publique, le projet de suppression de ce parking avait d'ailleurs fait l'objet d'une information par l'équipe de quartier « Malakoff – Saint Donatien.

Dès lors, la procédure de déclassement corrélative qui a suivi n'a vraisemblablement suscité qu'un faible intérêt lors de l'enquête publique.

Aucun incident notable propre à fausser les résultats de l'enquête ne s'est produit pendant cette enquête.

### **Conditions réglementaires**

L'enquête publique préalable au déclassement du domaine public communautaire de Nantes Métropole du 5 décembre au 20 décembre 2018, s'est déroulée régulièrement et

réglementairement. Toutes les formalités requises par l'arrêté communautaire pour la régularité de la présente enquête relevant de l'autorité organisatrice et du commissaire enquêteur ont été effectuées.

### **Conditions pratiques**

Le recueil des observations du public s'est déroulé à la mairie annexe de Malakoff et au Pôle Nantes-Loire de Nantes Métropole.

Les conditions d'accueil et d'accès du public ont été favorables, l'organisation matérielle pour la consultation du dossier et le dépôt d'observations par le public a bénéficié du soutien efficace des personnels municipaux et communautaires.

**Le rapport ainsi établi et l'ensemble des éléments recueillis au cours de l'enquête, me permettent de disposer d'éléments suffisants pour conclure et formuler un avis sur ce projet.**

**Conclusions et avis faisant l'objet d'un document séparé.**

Fait à La Montagne le 25 juin 2019

Le Commissaire Enquêteur



Gilbert Costedoat

*Commune de Nantes: enquête publique du 10 mai 2019 au 27 mai 2019 sur un projet de déclassement du domaine public d'espaces de stationnements associés à la voirie communautaire, à l'angle de la rue de Madrid et du boulevard de Sarrebruck.*

## PLANCHE 1- VÉRIFICATION DES AFFICHAGES

Nantes Métropole – Pôle Nantes Loire  
AFFICHAGE SUR SITE – ENQUÊTE PUBLIQUE

Angle rue de Tchécoslovaquie – rue de Madrid



Boulevard de Sarrebruck



***Commune de Nantes: enquête publique du 10 mai 2019 au 27 mai 2019 sur un projet de déclassement du domaine public d'espaces de stationnements associés à la voirie communautaire, à l'angle de la rue de Madrid et du boulevard de Sarrebruck.***

### **Boulevard de Sarrebruck**



### **Angle rue de Madrid – rue du Luxembourg**



**Commune de Nantes: enquête publique du 10 mai 2019 au 27 mai 2019 sur un projet de déclassement du domaine public d'espaces de stationnements associés à la voirie communautaire, à l'angle de la rue de Madrid et du boulevard de Sarrebruck.**

Angle rue de Madrid – rue du Luxembourg



Rue de Madrid



**Commune de Nantes: enquête publique du 10 mai 2019 au 27 mai 2019 sur un projet de déclassement du domaine public d'espaces de stationnements associés à la voirie communautaire, à l'angle de la rue de Madrid et du boulevard de Sarrebruck.**

Angle Boulevard de Sarrebruck – rue de Madrid



Boulevard de Sarrebruck



**Commune de Nantes: enquête publique du 10 mai 2019 au 27 mai 2019 sur un projet de déclassement du domaine public d'espaces de stationnements associés à la voirie communautaire, à l'angle de la rue de Madrid et du boulevard de Sarrebruck.**

Pôle Nantes Loire



Plan d'ensemble affichage sur site  
le 25/04/2019



**Commune de Nantes: enquête publique du 10 mai 2019 au 27 mai 2019 sur un projet de déclassement du domaine public d'espaces de stationnements associés à la voirie communautaire, à l'angle de la rue de Madrid et du boulevard de Sarrebruck.**

## PLANCHE 2 - CERTIFICATS D'AFFICHAGE



[www.nantesmetropole.fr](http://www.nantesmetropole.fr)

**Direction Générale Déléguée  
à la Cohérence Territoriale  
Département Territoires et Proximité  
Pôle Nantes Loire / Services Techniques**  
Affaire suivie par Julie GRELAUD  
Tél. +33 (0)2 51 86 54 13

### Certificat d'affichage

Je, soussigné Michel LUCAS, vice-président de Nantes Métropole, certifie avoir affiché du 25 avril 2019 au 27 mai 2019:

- au Pôle Nantes Loire, de façon visible depuis l'espace public,
- et en différents points du site de l'enquête sur le quartier Malakoff à Nantes,

l'avis d'enquête publique relative au projet de déclassement du domaine public, angle boulevard de Sarrebruck et rue de Madrid à Nantes.

Fait à Nantes,  
le **12 JUIN 2019**

Michel LUCAS  
Vice-président délégué

Pôle Nantes Loire : Nantes quartiers Centre-Ville, Malakoff, Saint-Donatien et Ile-de-Nantes

NANTES MÉTROPOLE  
Toute correspondance doit être adressée à :

Madame la Présidente  
Nantes Métropole  
44923 Nantes CEDEX 9

Tél. +33(0) 2 40 99 48 48  
[presidence@nantesmetropole.fr](mailto:presidence@nantesmetropole.fr)

*Commune de Nantes: enquête publique du 10 mai 2019 au 27 mai 2019 sur un projet de déclassement du domaine public d'espaces de stationnements associés à la voirie communautaire, à l'angle de la rue de Madrid et du boulevard de Sarrebruck.*



**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

La Présidente de Nantes Métropole

CERTIFIE avoir procédé à l'affichage sur le panneau officiel de Nantes Métropole situé 2 cours du Champ de Mars à Nantes,

durant la période du 25 avril au 27 mai 2019 inclus

- de l'arrêté n° 2019-282 du 5 avril 2019 relatif à l'ouverture d'une enquête publique préalable au déclassement partiel du domaine public, angle Boulevard de Sarrebruck et rue de Madrid, à Nantes

Fait à Nantes

Le..... **28 MAI 2019**

Signature

Michèle GRESSUS  
Vice-Présidente déléguée

Commune de Nantes: enquête publique du 10 mai 2019 au 27 mai 2019 sur un projet de déclassement du domaine public d'espaces de stationnements associés à la voirie communautaire, à l'angle de la rue de Madrid et du boulevard de Sarrebruck.

## PLANCHE 3 INFORMATION PRÉALABLE PAR L'ÉQUIPE DE QUARTIER

# TRAVAUX EN DIRECT

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons vous informer que « **la parcelle MA1** » située à l'arrière des tours Madrid et Luxembourg, va être fermée définitivement le **lundi 15 avril 2019**.

Celle-ci a été confiée au promoteur COGEDIM en partenariat avec l'association des fédérations laïques de Loire Atlantique (FAL44).

Le projet vise à construire un centre international de séjour (structure d'accueil et d'hébergement de court et moyen séjours, destinée prioritairement aux scolaires, aux jeunes, à des groupes et aux familles), le siège social de la FAL44, des logements.



**De ce fait, à partir du lundi 15 avril 2019, l'accès et le stationnement seront interdits. Nous vous remercions par avance de retirer vos véhicules.**

Nous vous remercions par avance pour votre compréhension.

**Pour plus de renseignements :**  
Equipe de quartier Malakoff/St Donatien  
5 boulevard de Berlin - 02 40 41 61 10

**le nouveau Malakoff**  
à Nantes. un nouveau quartier de Loire

*Commune de Nantes: enquête publique du 10 mai 2019 au 27 mai 2019 sur un projet de déclassement du domaine public d'espaces de stationnements associés à la voirie communautaire, à l'angle de la rue de Madrid et du boulevard de Sarrebruck.*

## **B) CONCLUSIONS MOTIVÉES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

### **ENQUÊTE PUBLIQUE**

**DU 10 MAI 2019 AU 27 MAI 2019**

## **SUR UN PROJET DE DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D' ESPACES DE STATIONNEMENTS ASSOCIÉS À LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE A L'ANGLE DU BOULEVARD DE SARREBRUCK ET DE LA RUE DE MADRID A NANTES**



## **Table des matières**

<b>RÉFÉRENCES.....</b>	<b>3</b>
<b>OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE.....</b>	<b>4</b>
DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET.....	4
<b>EXPOSE DES MOTIFS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :.....</b>	<b>5</b>
Sur l'opportunité du projet soumis à enquête publique.....	5
Sur la procédure adoptée.....	5
Sur la publicité précédant l'enquête.....	6
Sur le contenu et la composition du dossier.....	7
Sur l'organisation et le déroulement de l'enquête.....	7
Sur la prise en considération des observations du public.....	8
<b>AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :.....</b>	<b>8</b>

## **RÉFÉRENCES**

Je soussigné, Gilbert Costedoat commissaire enquêteur

Déclare sur l'honneur:

- que les activités que j'ai exercées au titre de mes fonctions précédentes et en cours ne sont pas incompatibles avec la conduite de cette enquête publique ;
- ne pas avoir d'intérêt personnel susceptible de remettre mon impartialité en cause dans le cadre de cette enquête publique ;

**VU**, l'arrêté communautaire n° 2019 – 282 du 5 avril 2019 par lequel Madame la Présidente de Nantes Métropole a prescrit une enquête publique préalable au déclassement du domaine public communautaire de divers espaces de stationnements associés à la voirie dans le quartier Malakoff à l'angle du boulevard de Sarrebruck et de la rue de Madrid à Nantes.

**VU**, les avis au public par voie d'affichages et par insertions dans la presse du 25 avril 2019 et du 13 mai 2019 faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique;

**VU**, toutes les pièces du dossier regroupant les informations soumises au public sur le sujet précité ;

**VU**, l'ouverture de deux registres d'enquête, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, aux fins de recevoir les observations du public, déposés à la mairie annexe de Malakoff 5 rue de Madrid à Nantes et au pôle Nantes Loire 14 mail Pablo Picasso à Nantes ;

**VU**, la clôture des registres d'enquête par le commissaire enquêteur;

**VU**, le certificat d'affichage établi par Nantes Métropole;

**VU**, le rapport du commissaire enquêteur, document séparé en première partie, relatif au déroulement de l'enquête publique et à l'examen des observations recueillies ;

**VU** les remarques et observations émises par le public, tant sur les registres d'enquête que par courriers ou observations verbales ;

**dépose mes conclusions motivées.**

*Commune de Nantes: enquête publique du 10 mai 2019 au 27 mai 2019 sur un projet de déclassement du domaine public d'espaces de stationnements associés à la voirie communautaire, à l'angle de la rue de Madrid et du boulevard de Sarrebruck.*

## **OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

La présente enquête publique concerne un projet de déclassement du domaine public communautaire de divers espaces de stationnements associés à la voirie dans le quartier Malakoff à l'angle du boulevard de Sarrebruck et de la rue de Madrid.

Ce déclassement est rendu nécessaire pour effectuer une opération de construction de logements et de bureaux dans le cadre de la rénovation urbaine de Malakoff, inscrite dans le Grand Projet de Ville ( GPV).

## **DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET**

Il s'agit du déclassement du domaine public de Nantes Métropole, d'un secteur délimité par le Boulevard de Sarrebruck au sud, la rue de Madrid au nord et à l'ouest et la voie de chemin de fer à l'est. Cet endroit est utilisé comme aire publique de stationnement représentant environ 90 places de stationnement quartier Malakoff à Nantes.

L'utilisation de ces places de stationnements est illustrée ci-dessous



*Commune de Nantes: enquête publique du 10 mai 2019 au 27 mai 2019 sur un projet de déclassement du domaine public d'espaces de stationnements associés à la voirie communautaire, à l'angle de la rue de Madrid et du boulevard de Sarrebruck.*

## **EXPOSE DES MOTIFS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :**

### **Sur l'opportunité du projet soumis à enquête publique**

Conformément aux dispositions des articles L. 1214-1 et s. du code des transports, les objectifs et principes des politiques de stationnement public sont conçues à l'échelle de l'autorité organisatrice des transports urbains, en l'occurrence Nantes Métropole, et dans le cadre du Plan de déplacements urbains (PDU) .

*Celui-ci, relatif à Nantes Métropole, indique en particulier « Le PDU définit comme objectif la maîtrise de la croissance de la circulation automobile, la baisse de la motorisation des ménages, l'encouragement au recours au vélo et aussi l'amélioration de la qualité de l'espace public.*

*Dans ce cadre, le stationnement constitue un levier majeur de la politique de déplacement. Il permet de gérer et de maîtriser les flux motorisés générés par les territoires et les pôles générateurs et d'encourager à l'intermodalité en recourant de manière complémentaire à d'autres services et modes de déplacement. Il permet également d'encourager l'optimisation de l'occupation de l'espace par le véhicule motorisé. [...]*

*Pour le logement, l'offre de stationnement privé devra être définie en lien avec la motorisation des ménages afin d'encourager les résidents à délaissé plus facilement leur voiture au profit des autres modes de déplacement et d'éviter les effets de report sur les espaces publics. Ces derniers devront être davantage dédiés aux modes doux de déplacement plutôt qu'aux modes motorisés individuels. L'offre de stationnement privé aussi doit prendre en compte les spécificités de la centralité métropolitaine (hypercentre, centre agglomération), la densité et la qualité de desserte en transports collectifs structurants. »*

Dès lors, conçu dans une perspective d'intérêt général, économique et sociale, qui dépasse les seules logiques de police de la circulation ou services urbains, le projet de conception, d'aménagement et de gestion du stationnement urbain dans le quartier Malakoff peut être considérée comme une politique adaptée à et par Nantes Métropole, destinée à la mise en œuvre des objectifs d'aménagement du quartier et de déplacements définis par le Plan de Déplacement Urbain.

**J'estime que la mise en œuvre de cette politique nécessite donc la désaffectation, le déclassement et la réaffectation du parking, accessoire de voirie, objet de l'enquête publique.**

### **Sur la procédure adoptée**

Le déclassement n'est pas une faculté discrétionnaire laissée à l'appréciation de la collectivité propriétaire du bien. Pour être légale, une mesure de déclassement doit en effet être accompagnée de la désaffectation de fait de la dépendance qu'elle concerne. Un bien ne peut être légalement déclassé que s'il n'est plus affecté en fait à la destination d'intérêt général qui était la sienne.

***Commune de Nantes: enquête publique du 10 mai 2019 au 27 mai 2019 sur un projet de déclassement du domaine public d'espaces de stationnements associés à la voirie communautaire, à l'angle de la rue de Madrid et du boulevard de Sarrebruck.***

La désaffectation est donc la condition sine qua non du déclassement. Si l'affectation demeure, le bien continue à appartenir au domaine public et son déclassement sera objectivement illégal.

Ceci est confirmé par la rédaction de l'article L.2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques. Aux termes de ce texte : « *Un bien d'une personne publique qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant le déclassement* ».

La procédure de déclassement obéit, d'une façon générale, au principe du parallélisme des formes et des compétences. En d'autres termes, c'est à la collectivité publique propriétaire – et plus précisément à son organe délibérant – qu'il appartient de décider la désaffectation (notion factuelle) et de prononcer le déclassement (acte juridique).

Les voies communales sont protégées par les règles de la domanialité publique, et sont donc des biens imprescriptibles et inaliénables et ces règles ne s'appliquent pas seulement à la voie au sens strict (à la chaussée), mais également à ses dépendances ;

L'article l'article L. 141- 3 du code de la voirie routière dispose que le déclassement de voies communales est précédé d'une enquête publique lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ;

En outre que l'enquête doit être organisée conformément aux dispositions du code des relations entre le public et l'administration et à celles du code de la voirie routière;

**Compte-tenu des indications du rapport d'enquête, j'estime que la procédure adoptée pour le déclassement de cette portion d'espace public en vue de son changement d'affectation, est bien adaptée aux circonstances de l'espèce.**

### **Sur la publicité précédant l'enquête**

L'avis d'enquête a été porté à la connaissance du public au moins 15 jours avant le début de l'enquête et dans des endroits appropriés par affichages réglementaires et par publication dans la presse. L'avis était également consultable sur le site internet de Nantes métropole

Des affiches au format et portant les indications réglementaires ont été apposées au siège de Nantes Métropole au pôle Nantes Loire de Nantes Métropole, à la mairie annexe de Malakoff 5 rue de Madrid à Nantes et sur les lieux prévus pour la réalisation du projet et dans un rayon suffisant pour permettre l'information des usagers. Toutes les affiches étaient visibles et lisibles à partir de la voie publique. Il y avait en particulier plusieurs affiches dispersées dans la zone concernée du quartier Malakoff, ce qui a permis d'informer les usagers de manière satisfaisante.

L'avis d'enquête était également consultable sur le site internet de Nantes Métropole.

**J'estime ainsi que la publicité annonçant l'enquête publique, réalisée dans des conditions qui satisfont pleinement les prescriptions du cadre réglementaire et en allant même au-delà des ses exigences, a assuré une information suffisante du public intéressé.**

### **Sur le contenu et la composition du dossier**

Sachant que le contenu du dossier doit répondre aux dispositions de l'article R141-6 du code de la voirie routière qui mentionne en particulier le que dossier d'enquête comprend :

- a) Une notice explicative ;
- b) Un plan de situation ;
- c) S'il y a lieu, une appréciation sommaire par nature de dépense à effectuer ;
- d) L'étude d'impact, lorsqu'elle est prévue par la réglementation en vigueur.

En particulier la notice explicative doit être suffisamment précise sur les motifs, les conditions et la portée de la décision que le conseil communautaire est appelé à prendre de manière permettre au public de disposer d'une information suffisante lui permettant de formuler des observations sur ce projet.

Il s'agit en l'occurrence d'un projet de déclassement d'une portion d'espace public liée à la voirie communautaire pour permettre une opération de réaffectation de ces emplacements pour un projet d'urbanisation .

L'enquête ne concerne précisément que la seule décision de déclassement qui est soumise à la constitution de garanties destinées à préserver la continuité du service public.

Sachant en outre que le dossier a été conservé complet dans sa totalité, du début jusqu'à la fin de l'enquête ;

**J'estime que les informations contenues dans le dossier mis à la disposition du public pendant l'enquête sur le projet de déclassement du domaine public communautaire d'un secteur délimité par le Boulevard de Sarrebruck au sud, la rue de Madrid au nord et à l'ouest et la voie de chemin de fer à l'est. Cet endroit est utilisé comme aire publique de stationnement représentant environ 90 places, sont adaptées à l'objet de l'enquête, sincères, suffisantes et que les conditions réglementaires de présentation du dossier à l'enquête publique ont été remplies.**

### **Sur l'organisation et le déroulement de l'enquête**

Considérant les conditions du déroulement de l'enquête telles que décrites dans le rapport d'enquête, conformes aux dispositions des articles R134-5 et suivants du code des relations entre le public et l'administration et conformes aux dispositions des articles R141-1 à R 141-9 du code de la voirie routière ; ainsi que les mesures suffisantes prises avant le début de l'enquête pour l'information du public ;

Sachant que la période de l'enquête s'insère dans un planning général de réalisation d'un projet global d'aménagement urbain et que le phasage des tâches répond à des impératifs d'organisation , j'estime que la période choisie n'a pas fait obstacle à l'expression du public.

J'ai constaté également que le contexte de l'enquête est particulièrement clair ; que le dossier support de l'enquête semble clair et complet .

**Commune de Nantes: enquête publique du 10 mai 2019 au 27 mai 2019 sur un projet de déclassement du domaine public d'espaces de stationnements associés à la voirie communautaire, à l'angle de la rue de Madrid et du boulevard de Sarrebruck.**

J'estime que la durée de l'enquête a permis au public de trouver le temps de s'exprimer et que les conditions matérielles déployées par la communauté urbaine de Nantes Métropole lui ont permis de déposer facilement ses remarques, propositions et contre-propositions .

**J'estime ainsi que l'enquête s'est déroulée réglementairement et qu'elle a été conduite en toute transparence permettant la complète information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration de la décision de déclassement de cet espace public susceptible de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voirie communautaire.**

#### **Sur la prise en considération des observations du public**

Aucune observation n'a été déposée par le public au cours de l'enquête publique.

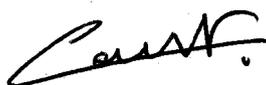
Il semble donc que les informations préalables sur un projet de rénovation urbaine de ce secteur, qui ont été largement diffusées par l'équipe de quartier « Malakoff – Saint Donatien, ainsi que les mesures de désaffectation qui ont suivi, ont été acceptées par les habitants et les usagers qui n'ont pas jugé bon de se déplacer pour l'enquête publique de déclassement.

#### **AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :**

**En m'appuyant sur l'ensemble des motivations exposées ci-dessus, je donne un avis favorable au projet de déclassement du domaine public communautaire de divers espaces de stationnements associés à la voirie dans le quartier Malakoff , sur l'îlot MA1situé à l'angle du boulevard de Sarrebruck et de la rue de Madrid à Nantes.**

Fait à La Montagne le 26 juin 2019

Le Commissaire Enquêteur



Gilbert Costedoat